



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
14 juin 2016
à 14h30 à MADRIAT

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	excusé
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	Pouvoir à Christian Maerten
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	Pouvoir à Guillaume Rousset
Pascale BRUN	Augnat	
Cyril PORTEFAIX	Augnat	
Guy FRADIN	Chassagne	
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	X
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	X
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUNOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistaient en outre à la réunion :

Christophe Chabrier, chargé de mission à Ardes Communauté
Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 avril 2016
- Action de repérage des cédants, présentation par la chambre d'agriculture
- Actualités en termes d'urbanisme, présentation par la DDT du Puy de Dôme
- Services et vie locale
- Environnement et transition énergétique
- Dynamiques économiques

- Aménagement du territoire
- Vie intercommunale et moyens associés
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le quatorze juin à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Vice-Président, Guillaume Rousset, en date du 30 mai 2016.

16 conseillers sont présents, 2 conseillers ont donné pouvoir, le quorum est atteint.

Jean-Louis Lenègre est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Guillaume Rousset excuse le Président Bernard Veissière, retenu pour raisons de santé.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 juin 2016

Le Vice-Président indique que le compte-rendu du précédent conseil a été envoyé à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la présente séance, soit par courrier soit par mail, conformément aux souhaits de chacun. Il demande si des remarques sont à formuler sur ce document.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Action de repérage des cédants, présentation par la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme

Le Vice-Président remercie Michèle Bafoil, élue à la chambre, et Céline Duquet, technicienne à la chambre de leur présence.

Michèle Bafoil indique que le bureau de la chambre d'agriculture a souhaité porter une attention particulière à la filière laitière et que, par ailleurs, le problème des reprises d'exploitation reste prioritaire. Elle identifie deux problématiques principales : la vente de parcelles à des extérieurs qui entraîne une pression foncière et la difficulté pour les exploitations à atteindre l'autonomie fourragère. Elle cède la parole à Céline Duquet.

Céline Duquet indique que l'objectif global de l'action est d'anticiper et de favoriser les cessions d'exploitation et que le Cézallier, territoire d'Ardes Communauté, pourrait être un territoire pilote.

Elle détaille la proposition d'un comité de pilotage constitué d'élus communautaires, avec au moins 1 élu par commune. Le rôle de ce comité est de suivre la mise en œuvre des objectifs du projet et de valider les choix.

Par ailleurs, des groupes de travail communaux permettraient de recueillir des informations sur les exploitations agricoles et leur devenir, les candidats potentiels à l'installation, et les exploitations « à enjeux ».

Ce repérage serait suivi d'enquêtes auprès des exploitants de sorte à caractériser les exploitations, établir un projet de transmission, cartographier le parcellaire etc.

La restitution du travail se ferait sous la forme d'une synthèse des données, avec un focus sur les producteurs de St Nectaire et l'identification des exploitations prioritaires.

En termes de calendrier, les enquêtes pourraient avoir lieu pendant l'été et un comité de pilotage serait programmé en septembre.

Guillaume Rousset insiste sur le rendu définitif et souhaite que celui-ci soit fait avant la fin de l'année, le cas échéant. Il interroge l'assemblée sur la volonté des élus de participer à ce travail.

Jocelyne Mansana estime que peu de jeunes ont envie de reprendre des exploitations en particulier en montagne, au vu de la pénibilité que cela engendre.

Michèle Bafoil cite l'exemple d'installations à Anzat et à Jassy et indique que ce sont des gens venus de l'extérieur qui se sont implantés.

Guy Goyon pense qu'il est bien de faire venir des jeunes mais qu'il ne faut pas les précipiter dans une installation vouée à l'échec.

Roger Roche indique que le problème est de pouvoir vivre de l'activité agricole et que ce n'est pas souvent le cas.

Michèle Bafoil lui répond que c'est bien là que se trouve la nécessité de bien étudier le projet d'installation sur le long terme.

Christian Maerten estime que l'action peut être intéressante, qu'elle n'a pas d'implication financière pour Ardes Communauté et, de ce fait, ne voit pas ce qui empêcherait de s'y engager.

Guillaume Rousset rappelle qu'Ardes Communauté s'est toujours investie dans l'agriculture et s'est interrogée au cours des 15 dernières années sur le rôle possible de la collectivité dans ce domaine complexe. Il estime qu'il ne faut rien négliger et que même si la démarche ne permet ne serait-ce qu'une installation, l'action sera positive.

Frédéric Chabrilat estime qu'il est possible de s'installer en location mais pas en propriété, faute de foncier accessible.

Jean-Claude Brun s'inquiète de la solvabilité des exploitations.

En conclusion, Guillaume Rousset propose de participer à cette action et que chaque commune désigne un ou deux élus référents. Il indique qu'un plan d'actions sera connu d'ici mi-décembre et que le conseil pourra alors aviser des éventuelles suites à donner.

Accord unanime.

Présentation des évolutions réglementaires en matière d'urbanisme par la D.D.T. du Puy de Dôme.

Le support de présentation a été adressé à l'ensemble des mairies.

Services et vie locale

Convention avec les communes d'Augnat et de Saint-Gervazy pour des remplacements dans le cadre du centre de loisir périscolaire.

Guillaume Rousset expose qu'en raison de carence de personnel sur la semaine du 9 au 13 mai et du 30 mai au 7 juin, Ardes Communauté a sollicité les communes d'Augnat et de Saint Gervazy de sorte à pourvoir à différents créneaux de T.A.P. et de centre de loisirs (garderie).

Ceci représente un ensemble de 10h15 heures réalisées par le personnel de la commune d'Augnat et 1h15 réalisées par le personnel de la commune de Saint Gervazy dans la semaine du 9 au 13 mai 2016

Pour la période du 30 au 7 juin, cela représente 12 heures réalisées par le personnel de la commune d'Augnat.

Il propose au conseil de conventionner avec chacune des communes concernées pour leur rembourser les heures effectuées pour le compte d'Ardes Communauté à prix coutant (salaires + charges - aide à l'emploi).

Accord unanime.

Programmation des T.A.P. 2016 / 2017

Guillaume Rousset rappelle qu'Ardes Communauté est la structure porteuse des T.A.P. pour les deux écoles du territoire : l'école d'Ardes, le R.P.I. Augnat / Saint Gervazy.

1) A Ardes-sur-Couze

A Ardes, il indique que le bilan fait apparaître qu'une activité différente entre chaque période de vacances scolaires est trop courte et qu'une même activité à l'année amène de la lassitude. Il propose donc de diviser l'année en deux périodes : de la rentrée à fin janvier, puis de février jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'aide aux devoirs est proposée maintenue à l'identique. Il détaille le programme suivant :

Les lundis, mardis et vendredis de 16h à 16h30 :

	Toute l'année
Petites sections	Temps calme avec Patricia Tamagni et Mélanie Decouze (ATSEM)
Moyennes sections	
Grandes sections	
CP	Aide aux devoirs - Laetitia
CE1	Aide aux devoirs - Alexis
CE2	
CM1	Aide aux devoirs - Laura
CM2	

Les jeudis, de 15h à 16h30 :

	De la rentrée à fin janvier	De février à la sortie
Petites sections	Autour du conte. L. Heinis (Patricia Tamagni en appui)	Expression corporelle. I. Nicolas (M. Decouze en appui)
Moyennes sections	Expression corporelle. I. Nicolas (M. Decouze en appui)	Autour du conte. L. Heinis (Patricia Tamagni en appui)
Grandes sections	Sculpture récup et Land Art (Cultive ton ciel)	Education à l'Environnement (Cultive ton ciel)
CP	Education à l'Environnement (Cultive ton ciel)	Sculpture récup et Land Art (Cultive ton ciel)
CE1	Sound painting et musique. R. Héry	Photos. J. Cluzel
CE2	Photos. J. Cluzel	Théâtre. Les Tournesols en Artmonie
CM1	Graffiti / Sport	Sound painting et musique. R. Héry
CM2	Théâtre. Les tournesols en Artmonie	Graffiti / Sport

Le Vice-Président précise en outre que les créneaux ainsi fixés sont donnés à titre indicatif dans l'attente de la concertation avec l'ensemble des intervenants. Des séances « exceptionnelles » peuvent également être mises en œuvre : visite de la caserne des pompiers, ateliers meuble en récup, ateliers zéro déchets... En raison de formations, certains ateliers pourront également être remplacés par des accueils en médiathèque.

Il présente ensuite le budget prévisionnel :

Dépenses : 18 824.46 €

Recettes :

CAF : 5447.52 €

Etat : 4850.00 €

Ardes Communauté : 8526.94 €

2) A Augnat

Pour Augnat, Guillaume Rousset rappelle qu'Ardes Communauté assure les T.A.P. pour l'ensemble des enfants du R.P.I. et conventionne avec les communes extérieures à Ardes Communauté pour le remboursement des frais au prorata du nombre d'enfants.

Il demande au conseil de valider à nouveau ce principe et d'autoriser le Président à signer les conventions nécessaires.

Accord unanime.

Il précise le programme prévisionnel (suite à la réunion de concertation avec les communes en date du 8 juin 2016) :

Les lundis et les mardis de 15h30 à 16h00 : médiathèque (Jocelyne Cluzel)

Les vendredis :

	De septembre à fin janvier	De février à juillet
MS de 13h30 à 14h45	Temps de repos (Emilie Plazanet)	Temps de repos / Activité (Virginie Retieb)
MS de 14h45 à 16h00	Arts plastiques (Emilie Plazanet)	Arts plastiques (Virginie Retieb)
GS / CP / CE1 de 13h30 à 14h45	Activités physiques et activités autour du livre en alternance (Jocelyne Cluzel)	
GS / CP / CE1 de 14h45 à 16h00	Peinture (Michelle Robequin)	
CE2 à CM2 de 13h30 à 14h45	Activités « Sciences » (Virginie Retieb)	Activités créatives (Emilie Plazanet)
CE2 à CM2 de 14h45 à 16h00	Activités physiques et activités autour du livre en alternance (Jocelyne Cluzel)	

Il présente ensuite le budget prévisionnel :

Dépenses : 4779.84 €

Recettes :

CAF : 1909.44 € (sur la base de 34 enfants inscrits)

Etat : 1700.00 € (reversement du fonds d'amorçage par Augnat)

Ardes Communauté : 619.62 €

Commune de Vichel : 103.27 €

Commune de Collanges : 103.27 €

Commune de St Gervazy : 344.23 €

En conclusion, pour les deux écoles, Guillaume Rousset demande au conseil de :

- valider le projet et le plan de financement
- d'autoriser le président à signer les conventions avec les intervenants
- d'autoriser le président à solliciter l'aide de la CAF via le PEDT

Accord unanime.

Saison culturelle 2016 / 2017

Le Vice-Président expose que dans la démarche de fusion, l'atelier traitant de la culture a souhaité une prise de compétence partielle : « Diffusion de spectacle vivant d'intérêt communautaire (dont jeune public), actions de proximité dans les communes, soutien / portage d'événementiels d'intérêt communautaire (à préciser) ». Il propose donc de bâtir une saison 2016 - 2017 sur le territoire d'Ardes Communauté.

Il rappelle que les principes de construction de la saison culturelle avaient été validés en commission Services et vie locale du 25 mars 2015 :

- Obligation de voir l'ensemble des spectacles avant diffusion
- Faire de la saison culturelle d'Ardes Communauté un élément de complémentarité et ou d'appui avec les autres initiatives locales tout au long de l'année
- Maintenir une proportion identique de spectacles jeune public
- Proposer un spectacle en temps scolaire pour chaque enfant du territoire
- Diversifier l'offre proposée : expos, conférences, cinéma, apéros-concert, relais des opérations départementales, régionales, nationales, européennes (Automnales, journées du patrimoine...)

Compte-tenu du calendrier, il est proposé au conseil d'acter la création d'une saison 2016-2017 de 10 spectacles dont 2 en temps scolaires, pour le budget suivant :

Dépenses	
Contrats de cession, frais techniques et d'accueil, droits d'auteurs,...	22 000 €
TOTAL DEPENSES	22 000 €
Recettes	
Subvention CD	2 500 €
Participations des communes (hors scolaires)	5280 €
Billetterie	3000 €
Ardes Communauté	11 220 €
TOTAL RECETTES	22 000 €

Guillaume Rousset précise qu'une demande d'aide Leader pourrait également être déposée.

Des pistes de programmation ont déjà été envisagées. Une concertation sera organisée avec les communes. Françoise Pelissier insiste sur ce dernier point, et souhaite que cela soit bien le cas, pour la commune d'Apchat, le cas échéant. Sylvianne Anglaret indique que c'est en effet important et qu'il est peut être nécessaire de raccrocher les spectacles à d'autres événements pour augmenter la fréquentation. Elle regrette que pour le spectacle organisé à Madriat, il y ait eu peu d'habitants de la commune. Françoise Pelissier pense également qu'il ne faut pas de spectacles trop élitistes.

Le Vice-Président soumet les éléments au vote. Accord unanime.

Prestations pour les accueils de spectacles (mars à juin 2016)

Le Vice-Président expose que M. Francis Cahen, en charge du développement culturel, est en arrêt maladie depuis mars 2016. Il a donc été nécessaire de pourvoir à l'accueil des compagnies. L'association Ces Alliés a pu répondre favorablement à la demande d'Ardes Communauté et a proposé un tarif de 250 € TTC par spectacle comprenant l'accueil de la compagnie, les déclarations diverses (SACEM, SACD, Guso), la mobilisation du matériel technique, l'aide au montage et à la communication, l'accueil des spectateurs le jour de la représentation etc. Six spectacles ont ainsi été mis en œuvre ou vont l'être : « Zapi Rouge » à Ardes le 5 mars, « Le bleu du ciel » à Ardes, le 23 mars en séance scolaire, « Adrenaline » à Apchat le 30 avril, « Au milieu du désordre » à Mazoires le 21 mai, « Les petits doigts qui touchent » à Ardes le 24 mai, en séance scolaire, « San Salvador » le 21 juin à Ardes.

Guillaume Rousset demande au conseil de prendre acte de la prestation réalisée.

Accord unanime.

Centre de loisirs sans hébergement

Guillaume Rousset rappelle que le conseil communautaire a validé lors de séances précédentes le projet de requalification des bâtiments du centre de loisirs extrascolaire, sous réserve de l'accord du conseil municipal d'Ardes-sur-Couze.

Trois prestataires de maîtrise d'œuvre ont été sollicités :

- Julien Millon : 10 % du montant des travaux
- Jony Cohelo : 11.5 % du montant des travaux
- Etienne Guénon : 12 % du montant des travaux

Au vu des offres reçues, il est proposé au conseil de retenir l'offre de Julien Millon.

La signature contractuelle se limitera dans un premier temps à l'Avant Projet Sommaire (APS) puis complètement qu'après accord de la mairie d'Ardes sur la vente des bâtiments à Ardes Communauté.

Accord unanime.

Ce projet pourrait être réalisé ensuite rapidement. Toutefois des incertitudes persistent sur les délais de réponses des partenaires financiers. Guillaume Rousset propose donc au conseil de pouvoir mobiliser l'enveloppe du CTDD soit 94 000 € pour parfaire le plan de financement, le cas échéant. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisitions	65 000 €	FRADDT (acquis)	30 000 €
Travaux	165 000 €	CAF / Leader / CTDD	170 000 €
Honoraires	17 000 €	(ventilation à définir)	
Frais annexes (A.O...)	3 000 €	Ardes Communauté	50 000 €
TOTAL	250 000 €	TOTAL	250 000 €

Accord unanime.

Annulation au centre de loisirs extrascolaires

Guillaume Rousset indique que le programme d'activités du centre de loisirs pour les vacances d'été va être prochainement diffusé aux familles. Il précise que sur le mois d'août une mutualisation sera faite avec la communauté de communes de Lembron Val d'Allier qui vient de se doter d'un pôle enfance jeunesse.

Guy Goyon demande comment sera organisé le centre de loisirs dans le cadre de la fusion. Guillaume Rousset indique que l'atelier s'est prononcé pour prendre certaines parties de la compétence enfance / jeunesse mais pas la globalité (par ex, les TAP ne seraient pas communautaires pour le moment). Il précise toutefois que la loi NOTRe prévoit un délai de 2 ans pour harmoniser ce qui peut l'être ou pour restituer des compétences aux communes.

Reprenant son exposé, le Vice Président indique que l'été dernier, de nombreuses annulations sans avertissement (jusqu'à 50 % des effectifs prévus) ont porté préjudice à l'organisation de l'accueil et des activités.

Il propose donc au conseil d'appliquer la facturation des journées annulées en l'absence de justificatifs et si les parents ne préviennent pas.

Accord unanime.

Bail pour le cabinet médecin 2

Le Vice-Président rappelle l'organisation de la maison de santé et indique que Mme Clémence Nadaus a proposé des interventions de pédicure / podologue à Ardes-sur-Couze, sur rendez-vous, les mercredis dans un premier temps, à la maison médicale ou à domicile.

Le cabinet du médecin 2 lui a été proposé. Pour formaliser cet engagement, il propose de signer un bail avec Mme Nadaus. Le loyer (charges comprises) pourrait être le suivant :

- Pour les premiers six mois, période d'expérimentation, le loyer serait nul
- Pour les six mois suivants, période de consolidation, le loyer serait de 50 % du montant du loyer exigible fixé à 178 € mensuel, au prorata temporis de l'utilisation.
- Après ces périodes, le loyer serait de 100 % du montant du loyer exigible, au prorata temporis de l'utilisation

Robert Chazalon estime qu'une période de gratuité de 6 mois est trop longue. Guillaume Rousset indique que pour le moment le cabinet, occupé ou inoccupé coûte à la collectivité et ne rapporte rien. Il met au vote la proposition, qui a été négociée avec la praticienne.

Accord par 16 voix et 2 abstentions (Robert Chazalon, Guy Goyon).

Dynamiques économiques

Acquisition de terrain au lieu dit la Cabane : relevé topographique

Jean-Louis Lenègre indique que les démarches d'acquisition des terrains s'affinent. Ardes Communauté s'est rapprochée de l'étude de Maître Leroux, notaire à Bort-les-Orgues.

Il rappelle qu'il est nécessaire d'acheter 2500 m² d'emprise à Mme Martin. L'estimation des domaines est de 0.40 à 0.60 € / m². Ceci donnerait un prix de 1000 à 1500 € (hors frais notariers à la charge de l'acheteur).

Le débat s'ouvre sur ce point. Après débat, il est conclu que Jean-Louis Lenègre est autorisé par le conseil à négocier au mieux pour les intérêts d'Ardes Communauté et qu'un montant de 4000 € serait un maximum. Les élus conviennent toutefois qu'il ne faut pas bloquer le projet.

Par ailleurs, afin d'être prêt dès la conclusion de la négociation d'achat, il est proposé au conseil de missionner un géomètre pour procéder au relevé topographique et au partage de la parcelle. Après consultation, le cabinet Géoval a présenté l'offre la mieux disante à 1350 € H.T. Jean-Louis Lenègre propose de retenir cette offre. **Accord unanime.**

Jean-Louis Lenègre indique son intention de tenir une réunion publique en septembre sur le parc de triage de la Cabane afin d'expliquer le projet et de donner la parole officielle d'Ardes Communauté. Les élus sont d'accord sur cette nécessité.

Environnement et transition énergétique

R.P.Q.S. 2015

Christophe Chabrier présente le rapport sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères dont la conclusion est la suivante :

Concernant les coûts de traitement des déchets (encombrants et OMR), les craintes budgétaires de 2014 étaient fondées. Les exigences budgétaires sont telles qu'une modification structurelle du service devient impérative.

En déchetterie, l'année 2015 est celle de la mise en place de la collecte des Déchets Dangereux Spécifiques avec l'éco organisme Eco DDS. C'est donc un nouveau mode de tri des déchets dangereux spécifiques sur la déchetterie qui permet de participer à la collecte différenciée de ces déchets en 18 familles au lieu de 8 précédemment. Les déchets récupérés par l'éco organisme Eco DDS ne coute pas à la collectivité (2,234 tonnes en 2015).

Eco DDS a également apporté un soutien forfaitaire en 2015 à la mise en place du service. La mise en place de cette filière est rentable pour la collectivité même si elle est contraignante pour les gardiens car les consignes de tri sont complexes.

En 2015, la filière Eco mobilier a également été mise en place à la déchetterie. Elle se traduit par un soutien financier de l'éco organisme car, par manque de place, Ardes Communauté n'a pas mis en place de benne dédiée à cette collecte.

La collecte des Films Agricoles Usagés organisée conjointement avec la Chambre d'Agriculture a permis de récupérer 58,68 tonnes de déchets (bâches, films, ficelles, filets).

En 2015, il est toujours utile d'accentuer les efforts autour du Tri sélectif et de la Prévention des déchets qui sont porteurs d'économies pour la collectivité. Depuis 2011, le pourcentage de déchets valorisés est passé de 20,8% à 25,77%. Ces déchets qui sont détournés des filières de traitement (OMR / encombrants) sont des sources d'économies pour la collectivité.

Cette année 2015 est la dernière année pour le financement par le Conseil Départemental des Programmes Locaux de Prévention des collectivités. Ce programme a permis à Ardes Communauté de proposer plusieurs actions sur la thématique de la réduction des déchets.

Guillaume Rousset rappelle que ce rapport doit être approuvé par le conseil.

Accord unanime.

Compétences de gestion des déchets pour les communes d'Ardes Communauté à partir de janvier 2017

Guillaume Rousset indique que dans le cadre de la fusion des communautés de communes, un atelier portant sur la gestion des déchets a eu lieu le 23 avril 2015 et a retenu le scénario suivant :

► **Collecte des déchets en délégation au Sictom Issoire Brioude et Sictom des Couzes**

NB : pour ne pas amener la future Interco à gérer en régie les déchets, il est proposé l'élargissement d'ici fin 2016 du Sictom Issoire/Brioude à 14 communes d'Ardes Communauté et La Godivelle sur le Sictom des Couzes.

Il rappelle que le rapprochement d'Ardes Communauté avec SICTOM Issoire Brioude avait déjà été envisagé précédemment par le conseil communautaire, au vu des limites d'Ardes communauté sur le service O.M. compte-tenu des évolutions des dernières années ; il semble donc cohérent de maintenir cette orientation.

La commune de la Godivelle, ayant choisi de rejoindre la communauté de communes du Massif du Sancy, semble plutôt avoir vocation à être collectée par le Sictom des Couzes qui collecte les communes alentours.

Il demande au conseil de valider ces orientations pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

Accord unanime.

Guillaume Rousset précise qu'Ardes Communauté doit demander l'adhésion dès maintenant de sorte à ce que le SICTOM puisse engager la consultation des communes et des communautés qui le composent.

Il en profite pour faire un compte rendu de l'étude financière relative à la fusion qui montre que la situation financière du futur EPCI est saine. Il ajoute que l'harmonisation de la fiscalité a été voulue par les élus sur le lissage le plus long possible et qu'en ce qui concerne le territoire d'Ardes Communauté, la fusion entraînera des baisses de taux d'imposition.

Jean-Louis Lenègre revient sur la thématique des déchets et demande à ce qu'Ardes Communauté intervienne pour combler les trous qui se sont formés au point propre de Boslabert et qui forme d'importantes flaques d'eau par temps de pluie. Roger Roche indique que la commune s'en occupe.

Sécurisation et signalisation de la déchetterie de Planove

Alexandre Duboc indique que la déchetterie de Planove a été reclassée auprès de la DREAL.

Toutefois, il apparaît des éléments non conformes. Ainsi, il est nécessaire d'avoir un dispositif réglementaire pour empêcher les personnes de tomber dans les bennes. Il s'agit donc de mettre des barrières fixées sur les quais (mais démontables). Après consultation, l'entreprise Equipementech a proposé une offre à 3309.35 € H.T.

Jean-Louis Lenègre propose de consulter également le garage Agri Cezallier à Rentières et d'autoriser le Président à conclure ensuite cet achat au vu de l'offre la mieux disante.

Accord unanime.

Achat de matériels techniques

Alexandre Duboc explique qu'en vue de poursuivre l'équipement des garages techniques et de pouvoir internaliser la plupart des opérations de maintenance des véhicules et matériels, comme l'an passé, divers équipements seraient nécessaires. Après consultation, il est proposé de réaliser les investissements suivants :

- Démonte-pneus et équilibreuse : Laurent : 2990 € H.T.

- Installations air comprimé (pour équilibreuse, compresseur, divers matériels existants) : Vessely : 792.38 € H.T.
- Poste à souder : Brico dépôt : 415.90 € H.T.

Ces trois éléments concernant tant les équipements généraux que les véhicules et matériels des Ordures Ménagères. Ces éléments seront imputés à 50 % sur le budget O.M. et à 50 % sur le budget principal.

Jean-Louis Lenègre réitère sa remarque précédente.

Accord unanime.

Par ailleurs, de petits équipements des garages techniques sont nécessaires : plan de travail (Brico Dépôt : 62.50 € H.T.), néons (Brico Dépôt : 164.33 € H.T.)

Ces éléments seraient imputés sur le budget principal.

Accord unanime.

Demande de subvention : acquisition de chaînes de déneigement

Guillaume Rousset informe le conseil que dans le cadre de la délégation qui lui est faite, le Président a sollicité une aide du conseil départemental pour l'acquisition de deux paires de chaînes pour le chasse neige, à hauteur de 80 % d'une dépense total de 3890 € H.T.

Il demande au conseil d'acter cette décision. **Accord unanime.**

Guy Goyon demande ce qu'il advient des anciennes paires de chaînes. Christophe Chabrier indique que celles-ci sont recyclées. Guy Goyon demande si elles ne pourraient être revendues. Ceci sera étudié par les services.

Aménagement du territoire

Validation du SDCI

Guillaume Rousset rappelle le contexte de la loi NOTRe et la démarche de fusion en cours. Il indique qu'Ardes Communauté doit se prononcer sur deux arrêtés de périmètre prise par la Préfète et qui amène l'intégration de 14 communes d'Ardes Communauté au sein d'un nouvel EPCI regroupant 90 communes et l'intégration de la commune de la Godivelle à la communauté de communes du Massif du Sancy.

Accord unanime.

SCOT du Pays d'Issoire : modification de la classification des communes

Alexandre Duboc indique à l'assemblée que dans le cadre de la révision du SCOT du Pays d'Issoire, une nouvelle catégorie de communes est souhaitée. Celle-ci regrouperait les communes périurbaines où la problématique de croissance démographique, de déplacements pendulaires et de mise à niveau des services se pose.

En conséquence, des modifications de classement des communes seraient observées :

- Saint Jean en Val et Saint Etienne sur Usson : communes périurbaines
- Ternant les Eaux : communes rurales
- Boudes : communes périurbaines
- Jumeaux : pôle local, mais inclus dans secteur périurbain.

Le conseil communautaire doit donner un avis sur la création de la catégorie périurbaine et sur les modifications de classement proposées. **Accord unanime.**

Vie intercommunale et moyens associés

F.P.I.C. 2016

Guillaume Rousset rappelle que la loi de finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées, mécanisme appelé « Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales » (FPIC).

Chaque Maire a reçu de l'Etat un dossier explicatif présentant les montants prévisionnels pour chaque commune en prélèvement et/ou versement ainsi que les formules de répartition possibles :

- répartition de droit commun
- répartition à la « majorité des 2/3 »
- répartition « dérogatoire libre »

Sur les quatre dernières années, à l'unanimité le conseil communautaire avait décidé de retenir parmi les 3 possibilités, la répartition budgétaire n°3 dite péréquation libre.

A l'unanimité le conseil communautaire avait décidé que le seul bénéficiaire du FPIC était l'EPCI « Ardes Communauté » et que par conséquent il n'y a eu ni prélèvement, ni versement aux différentes communes composant l'EPCI.

Pour 2016, Guillaume Rousset présente les montants notifiés et les propositions :

	Prélèvement		Reversement		Solde	
	Montant de droit commun	Montant définitif proposé	Montant de droit commun	Montant définitif proposé	Montant de droit commun	Montant définitif proposé
Part d'Ardes Communauté	-22208	-51092	32810	75472	10602	24380
Part des communes	-28884		42662		13778	
TOTAL	-51092	-51092	75472	75472	24380	24380

Il demande au Conseil de valider ce principe de répartition libre.

Accord unanime.

Décision modificative n°1 au budget principal

Divers éléments viennent impacter le budget principal d'Ardes Communauté (FPIC, F'estives, taxe à l'essieu, intégration du marché de signalétique de 2003, erreur du trésor public dans les amortissements, avance remboursable de l'entreprise Ettic...) et le Vice-Président propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60618 : Autres fournitures non stockables	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6355 : Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €	1 173,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 200,00 €	31 173,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	7 388,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	7 388,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	17 092,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	17 092,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	273,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	273,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	549,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	549,10 €	0,00 €	0,00 €
R-7034 : Péage, droit de pesage, mesurage, jaugeage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	549,10 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	549,10 €
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 404,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 404,00 €
R-7472 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-7477 : Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 861,00 €	48 814,10 €	0,00 €	37 953,10 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	549,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	549,10 €	0,00 €	0,00 €
R-28032 : Amortissements des frais de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	549,10 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	549,10 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	419,08 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	9 110,47 €	0,00 €	0,00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	419,08 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 110,47 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	9 529,55 €	0,00 €	9 529,55 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 078,65 €	0,00 €	10 078,65 €

Accord unanime.

Décision modificative sur le budget centre touristique

Guillaume Rousset indique qu'en raison de l'intégration de l'avance remboursable de l'entreprise Ettic sur la partie piscine et restaurant, la décision modificative suivante est nécessaire sur le budget centre touristique :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions	0,00 €	6 879,96 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 879,96 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	6 879,96 €	0,00 €	6 879,96 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	6 879,96 €	0,00 €	6 879,96 €
Total Général		6 879,96 €		6 879,96 €

Accord unanime.

Ligne de trésorerie

Guillaume Rousset rappelle qu'Ardes Communauté dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € maximum destinée à pourvoir aux investissements dans l'attente du versement des subventions. La précédente séance avait autorisé le renouvellement de cette ligne et la mise en œuvre d'une consultation.

Il en ressort les éléments suivants :

- Banque populaire : ne souhaite pas répondre
- Caisse d'Épargne : taux de 1.29 %, commission d'engagement : 0.20 % **mais commission sur montant non engagé de 0.25 %...**
- Crédit Agricole : taux de 1.30 %, commission d'engagement de 0.20 %

Au vu des éléments reçus, il est proposé au conseil de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Accord unanime.

Personnel

Contrat de Mme Jocelyne Cluzel

Guillaume Rousset indique que le contrat (CAE) de Mme Cluzel, en tant qu'animatrice du centre de loisirs, à 26h par semaine, prend fin le 21 septembre 2016. Il propose de renouveler ce contrat, et d'augmenter la quotité horaire à 28h par semaine, au vu de la réalité des horaires effectués en 2015 / 2016.

Accord unanime.

Contrat de Mme Coralie Pireyre

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée le projet Cézallier Bio porté par Ardes Communauté en partenariat avec les communautés de communes du Pays de Massiac et du Cézallier et détaille le plan d'actions. Il ajoute que la mise en œuvre du plan d'actions nécessite de recruter, comme prévu dans le dossier de projet et de subvention, un animateur. Après appel à candidature et entretien, il propose de recruter Mme Coralie Pireyre en contrat à durée déterminée de 2 ans, à compter du 4 juillet 2016, à temps complet. Il propose de baser sa rémunération sur l'indice brut 572 / indice majoré 483.

Accord unanime.

Contrat de Mme Laetitia Heinis et Mme Patricia Tamagni

Guillaume Rousset rappelle que ces deux agents effectuent des temps de garderie et de T.A.P. pour Ardes Communauté et divers « dépannages ». Leurs C.D.D. s'arrêtent au 31/08/2016. Il propose de les renouveler dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

Accord unanime.

Contrat de Mme Isabelle Magne et de Mme Delphine Cenraud

Guillaume Rousset expose que ces deux agents effectuent les transports des enfants du centre de loisirs pour Ardes Communauté et divers « dépannages ». Leurs C.D.D. s'arrêtent au 31/08/2016. Il propose de les renouveler dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

Accord unanime.

Augmentation de Mme Isabelle Roche

Guillaume Rousset indique qu'au conseil du 13 avril 2013, il avait été convenu de former Mme Roche aux métiers du livre et qu'elle serait augmentée de 200 € nets en deux temps, 110 € en juillet 2013 de manière incitative et 90 € à l'obtention de la qualification.

Mme Roche a poursuivi une formation diplômante tout au long de l'année et vient d'obtenir avec la mention bien le titre d'auxiliaire de bibliothèque.

Il propose au conseil d'appliquer la 2^{ème} partie de l'augmentation prévue soit 90 € nets. Pour cela, il propose d'augmenter l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) de 90 € nets soit 123.44 € chargés. Mme Roche percevrait donc une I.A.T. de 276.50 € mensuels à partir du 1^{er} juillet 2016.

Accord unanime.

Subvention exceptionnelle à Ardes Multisport

Le Vice-Président expose à l'assemblée qu'Ardes Communauté a soutenu la création de l'association Ardes Multisport par de l'ingénierie et que différentes activités sont désormais en place. Il ajoute que l'association souhaite organiser une journée spéciale d'initiation notamment à l'escalade et il propose au vu du dossier présenté d'accorder une subvention de 1000 €

Accord unanime.

Questions diverses

Le Vice-Président liste les prochaines dates importantes :

- Réunion avec les services des finances publiques à 18h.
- Prochains ateliers de la fusion :
 - Samedi 18 juin 2016 à la Pépinière d'Entreprises Evolyss, à Issoire : organigramme, aspects statutaires, informatique et numérique.
 - Samedi 25 juin 2016 à la salle multi-activité à Ardes : animation, gouvernance, communication.
- Les F'estives : semaine du 21 au 26 juin 2016, flyer joint + fête de la musique « San Salvador ».
- Fête de la Récup
- Déchetterie mobile

Françoise Pelissier demande ce qu'il advient du bureau de presse communautaire. Guillaume Rousset rappelle la démarche de reprise qui a été engagée et précise que deux candidats travaillent actuellement sur leur projet mais qu'ils souhaitent garder une certaine confidentialité pour le moment.

La séance est close à 17h30
